

Le Petit CHAMIGNOT

Bulletin municipal d'information de CHAMIGNY

www.chamigny.fr

EDITO

Le Mot du Maire



Chamignottes, Chamignots,

Le printemps a pris ses quartiers et le moment est propice pour valoriser notre environnement.

Les employés communaux s'activent pour nettoyer, tailler et remettre en état les bordures de chemins et routes.

La qualité de vie, dont l'environnement est un axe essentiel, reste prioritaire pour notre équipe et notre village.

Des sacs de déchets verts sont à votre disposition en Mairie et le ramassage s'effectue tous les mercredi depuis le 06 avril.

Avec le printemps, les différents ustensiles de jardinage reprennent du service. Malheureusement « ces engins » créent parfois des nuisances sonores et portent atteinte à la tranquillité du voisinage.

Pour préserver cet environnement de qualité qui nous tient tant à cœur, j'appelle au civisme de chacun. Comme le dit Jean Jacques Rousseau : « si ce sont des maisons qui font la ville, ce sont les citoyens qui font la cité ».

Préserver notre environnement va au-delà de notre village, ainsi vous allez découvrir dans ce journal la motion adoptée par les élus de la Communauté de Communes contre les forages de recherche de gaz et d'huile de schiste ainsi que l'information sur la modification de la procédure d'approche des avions à destination de Roissy.

Pour l'année 2011, dès que le Budget sera voté, les deux chantiers ayant fait l'objet d'appel d'offres en 2010 vont être réalisés : le columbarium au cimetière et l'aire de jeux pour les petits Chamignots près de la place de l'église.

Je vous souhaite une vie agréable dans cet environnement dont vous êtes acteur et conservateur.

Cordialement.

*Le Maire,
Jeannine Beldent*



LA COMMUNE . . .

CIRCULATION AERIENNE

Une enquête publique a porté sur le projet de modification de la procédure d'approche aux instruments des avions à destination de Roissy CDG.

L'objet de l'opération n'est pas d'augmenter le trafic mais de réduire les nuisances autour des aéroports parisiens. Cette nouvelle procédure avait été demandée par les riverains lors du Grenelle de l'Environnement.

La modification consiste à relever de 300 mètres l'altitude du point de descente finale et à reculer de 5 km le début de descente des avions lorsqu'ils sont dans l'alignement de la piste.

Les avions qui survoleront la région de Chamigny à une altitude d'environ 1500 m, viennent du Sud-Ouest (Bordeaux, Toulouse, Espagne, Maroc, Amérique du Sud ...), se regroupent à la hauteur de Chartres, et continuent leur descente vers l'Est. Pour se mettre dans l'axe des pistes de Roissy face à l'Ouest à une altitude plus élevée, ils prendront un dernier virage plus large dans une zone de Changis à Charly, et non plus de Trilport à La Ferté-sous-Jouarre.

La réduction attendue des niveaux sonores est de 3 à 4 db, c'est-à-dire une division par 2.

Le bruit estimé sera de 68 db pour les avions les plus bruyants (B747) et de 65 db pour les avions les plus courants (A320).

Le dossier est consultable sur internet :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/enquete-publique-roissy.html>

Par ailleurs, une nouvelle catégorie d'avions bruyants sera interdite pour les vols de nuit d'ici la fin de l'année.

LES IMPOTS LOCAUX

La feuille d'impôts de l'année 2011 se trouvera modifiée dans sa présentation suite à l'application de la nouvelle loi de finances.

La commune va prélever des taxes à la place du département. La colonne « département » va disparaître et sera donc transférée dans la colonne commune.

La part reprise par la commune sert à compenser la suppression de la taxe professionnelle induit par la réforme de la fiscalité des collectivités locales.

Le montant des impôts locaux devrait varier dans sa globalité uniquement sur l'augmentation des bases Locatives, ces bases d'imposition revues par l'état, sur lesquelles s'appuie la fiscalité communale devraient générer la seule augmentation.

Pour ne pas avoir de diminution de recette au niveau de la commune, l'état propose le taux de la taxe d'habitation et de la taxe du foncier non bâti bien que cela ne modifie en rien le montant restant à la commune.

La commune prélève ainsi la taxe à la place du département mais reversera ce même montant pour compenser la disparition de la taxe professionnelle (recette non négligeable de certaines communes).

C'est l'état qui gère la redistribution de cette taxe.

ETAT CIVIL

Naissances

20 décembre 2010 JAAFARI--SIGL Oleya
07 janvier 2011 SPENNATO Ulysiane
08 mars 2011 FLOCH Maïlys
10 mars 2011 ROLLIN Alicia

Mariages

04 décembre 2010 PIZARRO AGUILAR Michael
avec KORENFELD Eulalie

22 janvier 2011 REAL PEREZ Indelecio
avec ZALOG Anna

Décès

28 novembre 2010 CHERIER Aïcha
29 janvier 2011 GUERIN Claude
11 février 2011 LAVOLE Serge

Ecrivain Chamignotte

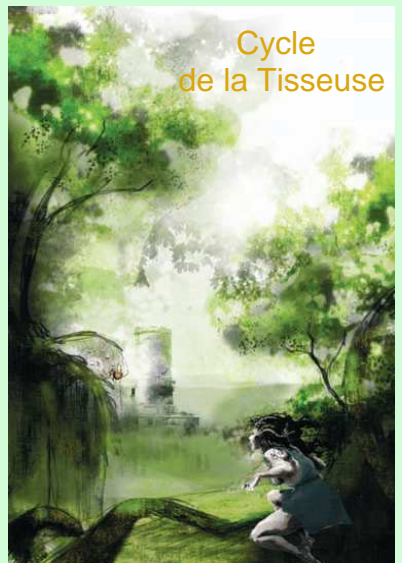
Auteur : Bérénice Bernicchia
Titre : Le Sang des Messagers

Ce deuxième tome du Cycle de la Tisseuse est d'un style conforme au premier. La narration est enlevée, tonique, le propos jamais désespéré même au plus fort du drame. Des drames, il y en a ! De l'action, davantage encore !

Egale à elle-même, Bérénice nous tient en haleine de page en page.

Difficile de fermer le livre. Toutefois, plus mûre et plus cultivée, elle nous offre un écrit plus fort et engagé. Les profils complexes de ses nombreux personnages permettent à l'héroïne de dépasser ses peurs, de s'engager dans des combats multiples.

Avec l'Araignée qui rapièce inlassablement la toile des mondes, Amice participe à la sauvegarde des humains qui, de guerres en conflits, se précipitent vers leur destruction.



Editions : Carrefour du net
51 rue des Aulnoyes

02310 DOMPTIN - France Tél. 03 23 69 11 28
web : www.carrefour-du-net.com contact@carrefour-du-net.com

... LA COMMUNE ...

LE GAZ DE SCHISTE

Je souhaite vous informer que la Communauté de Communes du Pays Fertois a voté une motion contre l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste.

Deux communes sont concernées sur notre territoire : Jouarre et Signy-Signets.

Quelques explications :

Le gaz de schiste est un gaz non conventionnel, prisonnier de la roche. Contrairement à l'exploitation traditionnelle qui se fait par accès direct aux poches renfermant le gaz, il s'agit de libérer le gaz prisonnier des massifs rocheux.

Chaque puits nécessite un volume de 10 000 à 15 000 m³ d'eau. Cette eau n'est récupérée que dans un pourcentage allant de 50 à 90 %. Elle reste chargée en produits chimiques dont la composition reste un secret industriel.

Technique d'exploration :

1. Un puits est foré verticalement entre 2500 et 3000 m de profondeur
2. Des charges explosives sont mises en œuvre pour fracturer la roche
3. Un mélange d'eau, de sable et de produits chimiques est injecté à 600 bars de pression pour fracturer la roche et permettre une progression horizontale
4. Le gaz de schiste est alors extrait par des forages très rapprochés, entre 250 et 500 m. L'eau récupérée doit être stockée en surface. Etant chargée de produits chimiques, elle ne peut pas revenir dans le circuit de traitement des eaux usées. Elle est donc stockée dans des bassins aux dimensions comparables à des terrains de football.

Les risques pour l'environnement :

1. Pollution des nappes phréatiques
2. Pollution des sols par les métaux lourds
3. Pollution de l'air
4. Destruction des paysages par l'implantation des sites et de l'infrastructure obligatoire à l'exploitation
5. Destruction des routes par le trafic des camions
6. Un dossier du New York time basé sur de nombreuses interviews et la consultation de milliers de documents pointe des niveaux très élevés de radioactivité dans les eaux usées des forages et les problèmes de traitement que cela pose
7. L'usage de milliers de m³ d'eau pose le problème de l'approvisionnement et de l'appauvrissement des ressources en eau de la région
8. Un risque cancérigène.

Le Conseil Communautaire expose :

Des permis ont été accordés par le Ministre de l'Ecologie pour l'exploration d'huile de schiste sur des communes voisines de La Ferté sous Jouarre : Signy-Signets, Jouarre, Doue. Ces permis ont été délivrés et les premiers travaux d'aménagement de plateforme ont été engagés sans que les élus et les populations concernés n'aient été informés préalablement des autorisations accordées et de la nature de ces projets.

Nous dénonçons l'opacité qui entoure le lancement et la mise en œuvre de ce projet et nous demandons la clarté sur les objectifs, le dossier technique et les enjeux financiers.

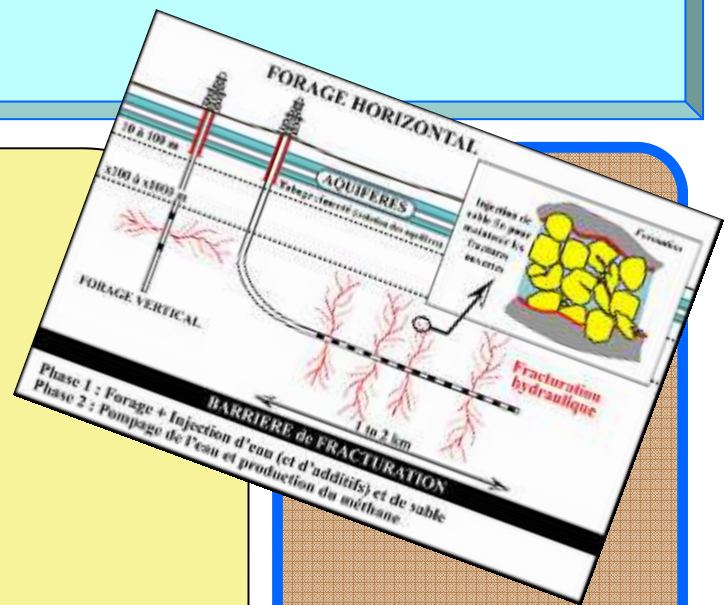
Nous constatons que ces permis donnés sur notre sol, sans notre accord et à notre insu par le gouvernement, sont en contradiction avec les engagements de réduction de gaz à effet de serre.

Sur la base de retour d'expérience des forages par fracturation déjà menés dans d'autres pays, nous ne pouvons que très légitimement nous inquiéter sur les conséquences sur l'environnement, en particulier pour l'eau. Les méthodes employées pour cette exploitation risquent d'impacter la nappe phréatique ; les volumes d'eau requis seront incompatibles avec les états de sécheresse régulièrement constatés en Seine et Marne depuis quelques années. Nous constatons également que ce projet va à contresens de la mise en place d'un Parc Naturel Régional.

Les élus de la Communauté de Communes :

- se déclarent opposés à la poursuite de l'exploration d'huile de schiste sur notre territoire,
- souhaitent une réforme profonde du code minier qui prenne en compte les dispositions du Grenelle 1 et 2 et l'ouverture d'un véritable débat national sur ces questions par la Commission Nationale du débat public,
- demandent au Ministre de l'Energie d'annuler les permis d'exploration et d'exploitation.

Mme Jeannine Beldent



AGENDA

25 avril 2011
chasse au œufs
11h
à coté du terrain de tennis

30 avril - 1er mai 2011
14h à 18h
Journées Culturelles

4 - 5 Juin 2011
fête de Printemps
(brocante)

MAIRIE DE CHAMIGNY

HORAIRE D'OUVERTURE
DU LUNDI AU JEUDI
DE 9H30 À 11H30
ET LE VENDREDI
DE 13H30 À 20H

mairie-chamigny@wanadoo.fr

TEL: 01.60.22.05.46

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2010

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L121-17 du GCCT

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Jeannine BELDENT, Maire.

Présents : Adjoint : - Mr Pierre, Mme Moutoussamy,
- Mme De Carvalho-Figaro, Mr Lesueur,
Mr Boulet, Mmes Bigaré, Jolivet, Sanchez,
Mrs Alibert, Robbé, Mme Alberola,
formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Mr Brissiaud excusé, donne pouvoir à Mr Alibert,
Mme Faradon excusée, donne pouvoir à Mme Alberola.

Secrétaire de la séance : Mme De Carvalho-Figaro.

Madame le Maire demande à rajouter à l'ordre du jour le point suivant :
-subvention exceptionnelle au Judo Club pour 454 €; le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Madame le Maire soumet le compte-rendu de la séance du 22 septembre 2010 à l'approbation du Conseil Municipal.

Mr Alibert regrette que son intervention n'ait pas été notée comme quoi il trouve dommage qu'aucune négociation n'ait eu lieu entre les communes de Sainte-Aulde et Chamigny concernant les frais de scolarité.

Madame le Maire rappelle ses propos tenus le 22 septembre, qu'au contraire, des tentatives de négociation ont été faites mais aucune solution n'a été trouvée à l'époque de l'équipe municipale précédente.

Madame le Maire rajoute que les parents des petits Chamignots scolarisés sur Sainte-Aulde ne pouvaient pas concevoir que leurs enfants n'étaient pas accueillis de façon décente à la cantine alors qu'ils considéraient qu'ils payaient leurs impôts comme d'autres parents de Chamigny.

Aucune solution n'a pu être trouvée, c'est une des raisons pour laquelle il y a eu rupture du RPI.

Aussi, il paraît difficile de renégocier avec la commune de Sainte-Aulde, d'autant plus que Monsieur le Maire avait déjà refusé une somme bien moindre qui était de 5 000 €.

Aujourd'hui, du fait du refus de la Municipalité de Sainte-Aulde d'honorer les frais de scolarité des petits Saint-Aldais fréquentant l'école de Chamigny, nous avons fait parvenir immédiatement un courrier à l'attention de Monsieur le Sous-Préfet.

La décision d'accepter des Saint-Aldais à l'école de Chamigny a été prise après renseignements pris auprès de l'Education Nationale et de la Sous-Préfecture.

Mr Alibert rétorque qu'il ne revient pas sur la rupture du RPI qui a été approuvée par le Conseil Municipal et elle s'impose, mais de faire en sorte de récupérer une somme d'argent dans le meilleur délai, même 5 000 € ou 10 000 € tout de suite et non 20 000 € après plusieurs mois.

Le compte-rendu de la séance du 22 septembre 2010 est approuvé par 9 voix pour et 5 contre (Mrs Alibert, Robbé, Mme Alberola et pouvoir de Mme Faradon, Mr Brissiaud).

... LA COMMUNE ...

Institution travail à temps partiel - demande d'un agent

Vu la loi n°83-634 du 13.07.1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26.01.1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 60, 60 bis et 60 quater ;

Vu l'ordonnance n° 82-296 du 31.03.1982 relative à l'exercice des fonctions à temps partiel par les fonctionnaires et les agents des collectivités locales et de leurs établissements publics à caractère administratif ;

Vu le décret n° 2004-777 du 29.07.2004 relatif à la mise en œuvre du temps partiel dans la fonction publique territoriale ;

Vu la demande d'un agent ;

Madame le Maire propose la mise en place dans les services du travail à temps partiel et de fixer les modalités d'exercice du travail à temps partiel des agents, qui ne pourra être inférieur à 50% du temps complet ; il est précisé que la décision en incombe à l'Assemblée Municipale.

Par contre, il relève de la compétence du Maire d'autoriser ou non l'agent qui en fera la demande à exercer ses fonctions à temps partiel.

Les agents bénéficiaires de cette autorisation doivent occuper un emploi permanent créé à temps complet.

L'autorisation doit être accordée pour des périodes comprises entre 6 mois et 1 an renouvelables par tacite reconduction dans la limite de 3 ans. Au-delà de ces 3 ans, une demande et une autorisation expresses doivent être faites.

L'autorisation de travail à temps partiel est accordée sous réserve des nécessités du fonctionnement du service, notamment de l'obligation d'en assurer la continuité compte tenu du nombre d'agents travaillant à temps partiel.

Sous réserve des dispositions ci-dessus mentionnées, il est possible aux agents de cumuler successivement plusieurs périodes de travail à temps partiel.

A l'issue d'une période de travail à temps partiel, les agents sont réintégrés de plein droit dans leur emploi à temps plein, ou à défaut dans un autre emploi conforme à leur statut.

Mr Alibert demande le nom de l'agent.

Madame le Maire précise qu'il est interdit de donner le nom en séance publique mais peut communiquer la fonction de ce dernier. En l'occurrence, il s'agit d'un agent concernant la fonction d'ATSEM (agent territorial spécialisé des écoles maternelles) ; cet agent demande un temps de travail annualisé à 90%. Cette diminution de temps s'accompagne d'une baisse de traitement équivalente

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité :

- d'instituer le travail à temps partiel pour les agents de la commune de Chamigny
- de donner délégation au Maire pour en fixer les modalités d'application en fonction des nécessités du service.

Rapport d'activité du SMERSEM

Madame Le Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le SMERSEM (syndicat mixte d'énergies en réseaux de Seine et Marne) vient de nous adresser son rapport d'activité de l'année 2009, consultable en Mairie ;

Madame le Maire expose les activités et le fonctionnement du SMERSEM.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prendre acte de ce rapport.

Rapport d'activité de la CCPF - Communauté de Communes du Pays Fertois

Madame Le Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la CCPF (communauté de communes du pays fertois) vient de nous adresser son rapport d'activité 2009, consultable en Mairie ;

Madame le Maire expose les activités et le fonctionnement de la CCPF.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prendre acte de ce rapport.

... LA COMMUNE ...

Tarifs occupation salle polyvalente au 1^{er} janvier 2011

Madame le Maire expose la tarification applicable actuellement.

Il est proposé de procéder à une augmentation de tarifs d'environ 2% pour les habitants de la Commune et 5% pour les communes extérieures.

Madame le Maire décline les différentes propositions de tarifs selon la période de location.

Ces tarifs restent dans la moyenne de ceux pratiqués, d'autant plus que des prestations supplémentaires sont proposées par rapport à d'autres salles, à savoir : la vaisselle, le four de réchauffage, etc

Ces tarifs permettent à peu près d'équilibrer les charges de fonctionnement relatives à la salle.

Mr Alibert demande si cela permet de réaliser les travaux d'entretien nécessaires.

Madame le Maire répond que cela permet juste d'équilibrer le coût de fonctionnement.

Mr Alibert demande alors pourquoi n'est-il pas possible de décider d'un tarif plus cher.

Mr Pierre lui répond que cela est envisageable, mais rappelle que des économies en matière d'électricité ont déjà été faites par un changement de l'éclairage.

Mr Pierre informe que la salle a été louée sur l'année 2009 par 16 Chamignots contre 6 extérieurs. Les associations Chamignottes occupent également la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les nouveaux tarifs applicables au 1^{er} janvier 2011.

Information évaluation domaniale - projet Espace Naturel Sensible

Madame le Maire informe que les services du Domaine ont évalué la parcelle section cadastrée AR 43 répertoriée en zone ND -espace boisé classé- à une valeur vénale de 3 210 €

Entretien cimetière

Madame le Maire donne lecture d'un courrier d'une personne nous sollicitant afin de couper un conifère implanté sur une tombe et dégradant celle de sa famille.

Après de multiples recherches, il n'a pas été trouvé d'héritiers.

Madame le Maire donne la parole à Mr le garde champêtre qui explique la nécessité de couper à la base et de dévitaliser cet arbre.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les employés communaux vont procéder à ces travaux.

Voirie Beauval

Madame le Maire informe qu'une pétition et un courrier ont été adressés à la Municipalité concernant l'état de la voirie pour se rendre au hameau de Beauval.

Il est nécessaire de rappeler que cette voirie n'a jamais été refaite. Ce hameau est partagé entre 3 communes : Ussy sur Marne, La Ferté sous Jouarre et Chamigny (un seul habitant).

Un contact téléphonique avec le Maire d'Ussy a été pris.

Mr Lesueur explique qu'il y a à peu près 500 mètres linéaires.

Un courrier a été adressé au fermier afin de le sensibiliser sur l'état de la route par rapport à ses engins agricoles et de procéder au nettoyage de la route après son passage.

Plusieurs entreprises ont été consultées, un seul devis pour l'instant a été réceptionné.

Indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor

Madame le Maire indique que le montant brut de cette indemnité s'élève à 506.80 € pour une somme nette de 462.43 €.

Le Conseil Municipal :

Vu l'article 97 de la Loi n° 82.213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat ;

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires ;

... LA COMMUNE ...

Après en avoir délibéré, décide :

- de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Monsieur PLASSON Eric, Receveur Municipal
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45.73 €. (11 voix pour, 2 voix contre (Mr Pierre, Mme Sanchez) et 1 abstention (Mr Lesueur).

Organisation de la cantine - avis de la commission scolaire

Madame le Maire informe que la commission scolaire s'est réunie le 23 novembre 2010 après le Conseil d'école et distribue le compte-rendu.

A la demande des parents, les menus de la cantine figurent sur le site internet de la Commune.

De plus, conformément aux observations de la diététicienne, la commission scolaire propose que les 2 agents de la Commune soient intégrés dans l'encadrement du temps du midi en partenariat avec l'association Familles Rurales pour servir les enfants, à partir du mois de janvier 2011.

Les tables seront desservies au fur et à mesure par le personnel afin que les enfants puissent finir leur repas sur une table débarrassée.

Le pain sera distribué aux maternelles avec le plat principal ou à l'entrée selon le cas.

Les parents des enfants en primaire peuvent évidemment leur donner des serviettes.

En cas d'intempéries, lorsque le transport scolaire n'est pas assuré mais que le prestataire de cantine assure la livraison des repas, la Commune prend en charge les repas, les parents devant les déduire.

Mr Alibert pense que dans les écoles d'Afrique les petits seraient ravis d'avoir ce qu'ils ont, on peut se poser des questions.

Madame le Maire répond que les enfants fréquentant la cantine sont contents d'y manger et lorsqu'il y a des déçus cela correspond à un nombre très réduit voire un ou deux enfants. En principe, les élèves mangent bien.

Compte-rendu du groupe de travail - Contrat Enfance Jeunesse

Le Contrat Enfance Jeunesse liant la Commune à la CAF permet de mettre en place une politique jeunesse.

La CAF révisant ses prises en charges, l'Etat gelant les dotations, le groupe de travail souhaite privilégier des activités faisant bénéficier le plus grand nombre d'enfants, comme le séjour d'été et les courts séjours et supprimer les séjours d'hiver.

Subvention exceptionnelle au Judo Club l'Ange Gardien

A l'unanimité, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide le versement d'une subvention exceptionnelle de 454 € au Judo Club l'Ange Gardien pour l'achat de matériel.

Information subvention accordée à la Commune

Madame le Maire informe que la Commune a reçu une notification de 5 112 € de subvention au titre des fonds parlementaires afin de permettre de réaliser l'aire de jeux.

Marché de Noël

Ce point devient caduc du fait du report du Conseil Municipal puisqu'il a eu lieu samedi 11 décembre dernier.

Vœux

Les vœux de la Commune sont prévus le samedi 08 janvier 2011 à 17 heures.

Ils seront offerts et pris en charge par le Maire et les Adjointes.

Nouveaux Chamignots

Le samedi 22 janvier 2011 à 11 heures seront conviés à la salle du Conseil Municipal les nouveaux Chamignots.

Mr Alibert souhaite intervenir pour un nouveau point.

Madame le Maire est étonnée qu'elle n'ait pas reçu de demande au préalable de sa part puisque ne figure pas de questions diverses à cette séance du Conseil Municipal.

Plus rien ne restant à débattre, la séance est close à vingt deux heures.

Le Maire

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 FEVRIER 2011

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L121-17 du GCCT

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Jeannine BELDENT, Maire.

Présents : Adjoint : - Mr Pierre, Mme Moutoussamy,
- Mme De Carvalho-Figaro, Mr Lesueur,
Mr Boulet, Mmes Bigaré, Jolivet, Sanchez,
Mrs Alibert, Brissiaud, Robbé, Mmes Alberola, Faradon,
formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de la séance : Mme Moutoussamy.

Le compte-rendu de la séance du 14 décembre 2010 est lu et approuvé.

Madame le Maire informe que le vote du Budget aura lieu cette année, au plus tard le 30 avril. Aussi, il est nécessaire de répondre à certaines demandes avant cette date : acompte sur subvention, dépenses d'investissement.

Demande d'acompte de Familles Rurales

Madame le Maire informe que Familles Rurales demande un acompte de 13 000 € afin de fonctionner avant le vote de la subvention 2011 au Budget.

Mr Alibert dit qu'il a demandé à plusieurs reprises d'obtenir le rapport d'activité de cette association et également les conventions signées.

Madame le Maire rappelle que les conventions signées le sont en vertu d'une délégation reçue par le Conseil Municipal et précise qu'il ne s'agit que d'une demande d'acompte.

Le dossier de subvention sera examiné lors du vote du Budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, le versement d'un acompte de 13 000 € à l'association Familles Rurales.

Travaux : chaudière Mairie/école

Madame le Maire donne lecture du compte rendu de la commission bâtiments tenue le 28 janvier 2011. Il est nécessaire de remplacer la chaudière servant au chauffage de la Mairie dont le corps de chauffe est défectueux.

Deux entreprises ont répondu à la consultation : la société RÉALITHERM pour 4 318 € HT et l'entreprise VRANCKEN pour 2 123.59 € HT.

La commission propose, à l'unanimité, de retenir l'entreprise VRANCKEN.

Mr Brissiaud demande une copie du devis de l'entreprise VRANCKEN ; cette copie lui est transmise par Mr Robbé, en Conseil, ce dernier étant membre de la commission bâtiments.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'entreprise VRANCKEN pour la somme de 2 123.59 € HT, afin de réaliser les travaux nécessaires au changement de la chaudière en Mairie.

... LA COMMUNE ...

Travaux : coffret forain salle polyvalente

Madame le Maire rappelle que ce coffret a fait l'objet de deux vols et donne lecture du compte rendu de la commission.

Il est proposé de transférer les disjoncteurs différentiels dans l'armoire électrique tarif jaune, protégée par un grillage et une porte, le tout cadenassé.

La commission propose de retenir la société STELEC pour un montant de 1 808 € HT.

Mr Brissiaud aurait souhaité un autre devis.

Madame le Maire répond que l'importance des travaux ne nécessite pas l'établissement d'un autre devis et, de plus l'entreprise STELEC a en charge le contrat d'éclairage public et donc se déplace plus facilement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'entreprise STELEC pour la somme de 1 808 € HT, afin d'effectuer les travaux nécessaires à la réalisation du coffret forain.

Mobilier école

Madame le Maire informe que Mme la Directrice de l'école demande à bénéficier de l'achat de deux armoires afin de rassembler et mettre sous clef les supports pédagogiques, pour un montant de 629.60 € TTC. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, l'achat de mobilier pour l'école, pour la somme de 629.60 €.

Demande de fonds parlementaires pour le projet de columbarium

Madame le Maire rappelle que la Commune a obtenu la dotation globale d'équipement pour 3 538.80 € sur un projet de 7 864 € HT.

Cependant, il serait aussi souhaitable de solliciter les fonds parlementaires pour ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de demander une subvention au titre des fonds parlementaires dans le cadre du projet de columbarium s'élevant à 7 864 € HT.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer tout document à ce sujet.

Remerciements du Judo Club l'Ange Gardien

Madame le Maire donne lecture du courrier de remerciement du Judo Club pour le versement de la subvention exceptionnelle.

Information bois de la Bergette

Madame le Maire informe que le Conseil Général a délibéré en faveur de l'acquisition de la parcelle du bois de la Bergette à la valeur des Domaines, soit 3 210 €, conformément à la proposition du Conseil Municipal du 22 septembre 2010.

Lecture de deux courriers de membres du Conseil Municipal et réponses de Madame le Maire

Madame le Maire donne lecture du courrier de Mr Brissiaud puis sa réponse en tant que Maire :

... LA COMMUNE ...

Marc BRISSIAUD
3 Villa de l'ibis Rouge
77260 CHAMIGNY

REÇU LE

25 JAN. 2011

Chamigny le : 24 Janvier 2011

Madame le Maire
Mairie de Chamigny
Rue Roubineau
77260 CHAMIGNY

Madame,

Après les 3 réunions du Conseil Municipal (ce qui est peu en 8 mois), je suis surpris de ne pas voir apparaître à l'ordre du jour, les **questions diverses**, ce qui est nouveau !

En effet, j'aurai aimé sensibiliser le Conseil sur certains points importants, mais pour vous, est-ce une nouvelle façon de bâillonner vos conseillers ?

Je me souviens d'un temps où les choix et décisions, concernant les manifestations, cadeaux de Noël, paniers de nos anciens, etc ..., étaient pris lors de réunions du Conseil.

Il est regrettable que ce temps soit révolu ; ce n'est pas la meilleure façon de concevoir la démocratie qui suivant vos dires, vous est chère.

Je vous demande donc, par la présente, même si vous n'en avez pas l'obligation, de bien vouloir remettre ces **questions diverses**, à l'ordre du jour lors des prochaines réunions du Conseil, ceci afin de faciliter la prise de parole de l'ensemble de vos conseillers.

D'autre part, suite aux intempéries, la voirie a beaucoup souffert ; je pense qu'une réunion des responsables de la Voirie, aurai dû être organisée par vos adjoints, afin de voir ensemble les possibilités de réfection de la chaussée, même provisoire, (formation de trous importants et dangereux, surtout pour les 2 roues).

Comptant sur votre compréhension, ainsi que sur votre désir de démocratie au sein du Conseil, recevez, Madame, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

Marc BRISSIAUD



... LA COMMUNE ...

Chamigny, le 07 février 2011

Réf :2011-018

Monsieur Brissiaud
3 Villa de l'ibis rouge
77260 CHAMIGNY

Monsieur,

Suite à votre courrier, je tiens à vous préciser les points suivants :

1/Je vous rappelle avec regret ce que vous faites semblant d'ignorer ou que vous ignorez vraisemblablement, à savoir qu'un conseil municipal doit se réunir au moins une fois par trimestre, conformément à l'article L 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette définition impose donc quatre réunions dans l'année.

2/En ce qui concerne les questions diverses dont vous déployez l'absence, j'ai l'occasion une fois de plus de vous rappeler les éléments suivants :

Une proposition doit être formulée assez tôt par le conseiller pour que le maire, s'il l'accepte, puisse l'inscrire à l'ordre du jour à temps afin de respecter les délais d'envoi de la convocation et le droit d'information des élus exigés par les textes.

En effet un conseiller ne peut pas présenter lui-même sa proposition au conseil municipal. Seul, le maire qui est maître de l'ordre du jour apprécie cette opportunité, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Je ne souhaite pas inscrire à l'ordre du jour un point correspondant à des questions diverses et aborder alors des sujets pouvant être capitaux. En effet, le fait de faire discuter abusivement des affaires importantes sous la dénomination de « questions diverses » est donc de nature à entraîner l'annulation de la délibération, au moins au titre du défaut d'information des élus municipaux.

Vous semblez regretter le temps où les décisions concernant les manifestations, cadeaux de Noël, paniers de nos anciens étaient prises lors de réunion de conseil, cette méthode existe encore comme par le passé, lors du bureau municipal représenté par le maire et les adjoints, tenu une fois par semaine. et non pas lors du conseil municipal. En effet, ces décisions ne nécessitent de délibération. Je vous rappelle l'article L 2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales qui reprend les termes suivants : Tout membre du conseil municipal a le droit, dans le cadre de sa fonction, d'être informé des affaires de la commune qui font l'objet d'une délibération.

3/ Quant aux détériorations de la voirie sur certains tronçons, suite aux récentes intempéries, je vous rappelle que vous avez vous-même participé à une réunion sur place à Beauval le 27 novembre 2010. Ce sujet a été abordé lors du dernier Conseil Municipal, des solutions ont été proposées, les délais d'exécution abordés.

Courant de l'année 2010, Monsieur Lesueur maire-adjoint a invité la commission pour faire le point sur l'état des voiries communales et en a présenté la synthèse.

Quant « aux nids de poules » ou autre trou, cela relève du fonctionnement et les employés communaux sont attentifs pour les combler rapidement, dès que la météo le permet (temps et période de dégel).

4/Je tiens à vous rappeler les délégations qui étaient les vôtres de Mars 2008 à Septembre 2009 : Animation – Voirie

Or, pendant toute cette période, vous n'avez jamais pris l'initiative de réunir la commission voirie. Je vous invite à reprendre les comptes-rendus du chantier de Mai 2009 concernant la RD 80 (mur de soutènement), réunions auxquelles vous avez été invité, où seuls deux comptes-rendus font état de votre présence.

En ce qui concerne votre délégation Animation, je tiens à vous rappeler que l'examen de votre gestion financière de l'association AMAC est en cours au Tribunal de Grande Instance de Meaux.

Il va sans dire que votre courrier sera lu au Conseil Municipal, vos propos mettant en cause mon mode de gestion.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire
J.BELDENT

... LA COMMUNE ...

Suit une discussion entre Mrs Brissiaud et Lesueur sur la voirie et le fonctionnement de la Mr Brissiaud considère que Madame le Maire mélange beaucoup de choses. commission.

Ensuite, un débat a lieu sur les questions diverses entre Mrs Alibert, Brissiaud, Lesueur et Madame le Maire. Un vif débat a lieu sur la notion de la démocratie, Mr Alibert répondant à Mr Lesueur que sa conception de la démocratie est particulière.

Madame le Maire lui répond qu'il est nécessaire de respecter les textes pour être en démocratie sinon il s'agit d'anarchie.

Madame le Maire donne lecture du courrier de Mr Alibert puis sa réponse en tant que Maire :

Jean-Roger ALIBERT
36 Avenue des vignes
77260 CHAMIGNY

REÇU LE

26 JAN. 2011

Chamigny le 25 Janvier 2011

Madame Jeannine BELDENT
Mairie
77260 CHAMIGNY

Objet : Circulation à Tanqueux

Madame le Maire,

Lors du dernier conseil municipal du 9 Décembre 2010 en fin de séance au lieu et place des questions diverses que vous avez décidé de ne pas inscrire à l'ordre du jour, j'ai fait part au conseil de ma saisine par des habitants du Hameau de Tanqueux de la vitesse excessive avec laquelle les véhicules circulant dans les deux sens sur le CD 80 traversaient ce hameau.

Je vous ai interrogée sur les mesures que vous aviez prises, notamment sur la chicane que vous avez fait aménager et sur son efficacité.

Je ne reviendrai pas sur les propos ironiques et particulièrement désobligeants tenus par Monsieur PIERRE, votre premier adjoint.

Toutefois eu égard à l'urgence de la situation (un véhicule a enfoncé le panneau de signalisation sur la chicane et un autre a endommagé une clôture...) je vous demande à nouveau d'organiser rapidement une réunion de travail sur le sujet étant donné les risques importants auxquels sont exposés quotidiennement les habitants de Tanqueux.


D'ailleurs, en écoutant avec attention les réactions d'autres conseillers, j'ai bien noté qu'on retrouvait cette situation sur d'autres parties de la commune notamment au centre du village devant l'école JP MESLE. Il est donc grand temps de réagir rapidement avant qu'un accident mortel se produise.

Je vous rappelle, qu'en cas d'accident, votre inaction engagera totalement votre responsabilité ainsi que celle de vos adjoints. Le fait de vous abriter derrière l'ART et le Conseil Général ne constitue pas une décision de gestion responsable.

Enfin, je m'étonne de ne pas trouver trace de mon intervention dans le compte rendu dudit conseil même si l'ordre du jour ne comportait pas de questions diverses. L'importance du problème aurait bien mérité un plus grand intérêt de votre part. J'en informerais donc directement les habitants.

Je vous prie de bien vouloir informer le conseil de la présente.

Dans l'attente de vous entendre ou de vous lire, je vous prie, de croire, Madame le Maire, en l'assurance de mes sentiments distingués.



Jean-Roger ALIBERT

... LA COMMUNE

Chamigny, le 07 février 2011

Réf. 2011-017

Monsieur Alibert
36 avenue des vignes
77260 CHAMIGNY

Monsieur,

Je viens de prendre connaissance de votre courrier et souhaite vous répondre point par point.

Vous avez, en effet, souhaité intervenir au nom d'un habitant présent dans la salle le quatorze décembre dernier, à la fin du conseil municipal. Cette question a été évoquée par vos soins en dehors de l'ordre du jour du Conseil, alors que j'avais déjà clos la séance.

Comme je vous l'ai indiqué au préalable, une question que vous souhaitez voir traiter à un conseil municipal doit être adressée en temps utile en mairie et conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, la confection de l'ordre du jour appartient au maire. Le choix des questions portées à l'ordre du jour relève du pouvoir discrétionnaire du maire tout en veillant évidemment aux propositions faites par les conseillers.

En réponse à votre questionnement sur les actions de sécurité routière je vous soumetts les différentes étapes du dossier traitant du hameau de Tanqueux :

-En 2005, je me suis adressée à la Direction Départementale de l'Equipement pour une étude de ce site. Il en a résulté l'implantation d'un îlot, seule solution à retenir (la RD 80 étant une route départementale).

Les travaux ont été réalisés, malheureusement le mur de soutènement s'est effondré sur une partie et a engendré une suppression de l'îlot pendant les travaux de restauration du mur.

-Enfin, le 28 septembre 2009, l'Agence Routière Territoriale- ART- nous a donné feu vert pour réimplanter l'îlot en précisant que la pose d'un coussin berlinois n'est pas possible en raison de son positionnement en entrée d'agglomération.

Je souhaite préciser que l'ART dépend du Conseil Général et a en charge les routes départementales dont fait partie la RD 80. Toute implantation sur une telle structure doit avoir son aval.

Par la même occasion j'ai pris un arrêté pour une réduction de vitesse à 30 km/h.

Quant à l'accident qui est survenu le 23 décembre dernier, je me permets de vous relater les faits car la commune ayant subi un préjudice est partie prenante dans le dédommagement.

Un habitant n'a pas maîtrisé son véhicule et a heurté une autre voiture en stationnement interdit, ce dernier a été projeté sur le candélabre. Une procédure en matière d'assurance est en cours.

Quant au jugement de gestion de ce point que vous vous permettez, cela vous incombe.

Il est vrai que le problème a son importance et je suis fort étonnée que vous n'évoquiez pas le stationnement interdit sur les trottoirs, pour lesquels le garde-champêtre intervient régulièrement et a été amené à verbaliser.

Et comme vous pouvez le constater, ceci est un sujet qui préoccupe le Conseil Municipal de longue date.

Il va sans dire que votre courrier sera lu au Conseil Municipal, vos propos mettant en cause mon mode de gestion.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire
J.BELDENT

Mr Alibert souhaite préciser qu'il ne s'agit pas d'1 habitant mais d'autres habitants.

Plus rien ne restant à débattre, la séance est close à vingt et une heures quarante cinq minutes.

Le Maire

LES ASSOCIATIONS ...

LA CHAMIGNOTTE

La première Assemblée Générale de « La Chamignotte » comité des fêtes, a eu lieu le 4 mars 2011 à 20 heures à la salle polyvalente de Chamigny.

L'ordre du jour a été suivi :

-le rapport d'activité présenté par le Président

-le rapport financier par la trésorière

puis le renouvellement des membres du Conseil d'Administration

Le bureau du comité des fêtes maintenu dans sa fonction selon les statuts se compose comme suit :

Président :	Stéphane SPENNATO
Vice Présidente :	Patricia DE CARVALHO
Trésorière :	Nathalie PIERRE
Trésorière Adjointe :	Anne-Marie PERRAUD
Secrétaire :	Christian BERNARD
Secrétaire Adjointe :	Miléna BIGARE

Le 12 mars « La Chamignotte » a organisé son premier loto.

Cette soirée a été un vif succès pour l'association, qui a fait salle comble.

Les gagnants sont repartis avec leur lot, satisfaits de leur soirée en promettant de revenir à la prochaine occasion.

Nous vous attendons nombreux aux Journées Culturelles qui se tiendront le samedi 30 avril et le dimanche 1er mai 2011 de 14h à 18h. Vous pourrez découvrir des peintures, sculptures et photographies.

Le samedi 30 avril, l'écrivain Bérénice BERNICCHIA dédicacera son deuxième roman : « Le Sang des Messagers ».

Un concert de jazz sera joué dans l'église le samedi soir à 20h30.



FAMILLES RURALES

L'Assemblée Générale de Familles Rurales s'est tenue le 1er avril 2011 au centre de loisirs de Chamigny.

A la suite de cette assemblée, où tous les points de l'ordre du jour ont été développés, a eu lieu le vote du renouvellement des membres du Bureau de l'association.

Le nouveau bureau se présente comme suit:

Président :	Emmanuel BOURGEOIS
Vice Président :	Alain BOIVENT
Trésorier :	Sébastien RENAULT
Secrétaire	Catherine BILSKI

L'association vous propose, en plus des accueils périscolaires, son centre de loisirs tous les mercredi et aux périodes des vacances scolaires, pour les enfants chamignots ainsi que les enfants hors commune.

Un séjour d'été se déroulera en juillet, pendant 2 semaines, au lac de la Forêt d'Orient, à côté de Troyes.

L'activité Viet Vo Dao continue et vous attend de plus en plus nombreux tous les lundi et mercredi soirs de 19h30 à 21h30 à la salle polyvalente (essais gratuits possibles).



... LES ASSOCIATIONS

L'AGE D'OR

L'Assemblée Générale de l'Age d'Or s'est tenue le 25 janvier 2011.

La Présidente, Madame ROBERT, n'ayant pas souhaité se représenter ainsi qu'un certain nombre des membres du Conseil d'Administration, les adhérents ont été appelés à voter pour les postes vacants.

L'Assemblée Générale s'est poursuivie autour d'une excellente choucroute et dans une ambiance très festive.

Le lendemain, le Conseil s'est réuni pour élire le nouveau bureau :

Présidente d'honneur : Jeannine BELDENT
Présidente : Martine ALBEROLA
Vice Présidente : Claudine FARADON
Trésorière : Liliane SPYCHALA
Trésorière Adjointe : Jeannine BRETEAUX
Secrétaire : Josette PIERRE
Secrétaire Adjointe : Liliane GIRAUDET

Les autres conseillers sont Mme Francine ROBIN, Mrs Marcel BRETEAUX, Joël GROUT, Christian FARADON.

Martine ALBEROLA, en prenant ses nouvelles fonctions, a tenu à remercier tant les adhérents que les membres du Conseil d'Administration de la confiance qu'ils lui ont témoignée en lui confiant la responsabilité de l'Age d'Or.

Je souhaite rendre hommage au travail accompli par Denise ROBERT.

Je la remercie pour le dévouement dont elle a fait preuve.

Si vous voulez nous rejoindre, rendez-vous tous les jeudi à partir de 14h à la salle polyvalente.

Nous avons un atelier tricot et crochet ainsi que les jeux de cartes.

Nous organisons, une fois par mois, une sortie en car.

Nous sommes à votre entière disposition pour vous donner le programme de nos sorties.

Si vous souhaitez faire partie des adhérents, veuillez adresser le coupon ci-dessous à l'Age d'Or :

J'ADHERE A L'ASSOCIATION DE L'AGE D'OR DE CHAMIGNY

NOM..... PRENOM.....

DATE DE NAISSANCE.....

ADRESSE.....

NUMERO DE TELEPHONE.....



Une « bibliothèque pour tous » à Chamigny ?
POURQUOI PAS ?

Vous aimez lire et n'avez pas envie de faire des kilomètres
pour trouver un bon livre ?

Qu'en pensez-vous ?

Une chamignotte vous fait cette proposition.

Dans tous les cas
envoyez votre avis en Mairie par cet encart, en entourant votre choix :

OUI

NON

La Présidente
Martine ALBEROLA

